



« Artisanat : innovons ensemble »

Date : Mardi 7 octobre 2026, de 8h30 à 12h30

Lieu : Centre de conférence Pierre Mendès France (Bercy)

Les objectifs de l'évènement :

- Acculturer les artisans à l'innovation en montrant des **bénéfices concrets** (gain de temps, réduction de la pénibilité, amélioration de la rentabilité, préservation des savoir-faire...)
- Accélérer l'adoption de **solutions innovantes** (techniques, environnementales, organisationnelles)
- **Renforcer l'attractivité** des métiers artisanaux, notamment via des outils facilitant la mixité

Un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des solutions innovantes

Un AMI visera à **sélectionner une vingtaine de start-ups, TPE, PME, ETI, établissements publics ou associations proposant des solutions innovantes destinées aux entreprises artisanales**. Les structures retenues bénéficieront d'un **stand d'exposition** lors de l'évènement et d'une visibilité auprès des acteurs institutionnels et professionnels du secteur.

Cet AMI permettra de :

- Identifier des **solutions innovantes, concrètes et opérationnelles** répondant aux besoins quotidiens des artisans dans la diversité de leurs métiers
- **Valoriser l'écosystème d'innovation** au service de l'artisanat en favorisant les rencontres entre porteurs de solutions et entreprises artisanales
- Favoriser la **diversité des innovations** présentées, qu'elles soient logicielles, matérielles, organisationnelles ou environnementales
- Couvrir les différents secteurs de l'artisanat : production, transformation, réparation ou prestation de services

Qui peut candidater ?

Pour être éligibles, les structures candidates devront :

- Avoir leur siège social implanté en France
- Être une start-up, TPE, PME, ETI, un établissement public ou une association
- Proposer une solution innovante destinée aux entreprises artisanale, relevant d'au moins une des catégories suivantes : logicielle, matérielle/*hardware*, organisationnelle, environnementale
- Proposer une solution opérationnelle, c'est-à-dire ayant dépassé le stade du prototype et déjà déployée auprès d'au moins un client/utilisateur
- Adresser au moins un des secteurs de l'artisanat au sens du code de l'artisanat (BTP, alimentation, fabrication dont métiers d'art, services)
- Être en capacité d'assurer une présence physique sur le stand pendant toute la durée de l'évènement
- Déposer un dossier complet avant la date limite du **1^{er} septembre 2026 à 23h59**

Pour toute question, vous pouvez contacter l'adresse : artisanat.dge@finances.gouv.fr